



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 07 novembre 2017

SNCF : Les Travailleurs Handicapés discriminés !

Un constat accablant !

D'après la première enquête sur la situation du handicap à la SNCF, et réalisée suite à la demande de SUD-Rail :

- Environ un tiers des salariés en situation de handicap au travail n'ont pas eu accès à l'adaptation de leur poste de travail, ni à la formation. Ces salariés se sentent naturellement à peine tolérés, et même, discriminés,
- Et pour trois quart des travailleurs de la SNCF en situation de handicap au travail, le handicap constitue un frein à leur évolution de carrière.

Une situation qui ne s'améliore pas !

Le budget de l'Accord Handicap passera de 13,2 M€ en 2008 (0,16 % de la masse salariale) à 3 M€ en 2021 (moins de 0,03 % de la masse salarial), soit une réduction de 78 M€ en quatorze ans, alors que le nombre de travailleurs handicapés augmente.

Si le taux d'emploi dans les trois EPIC soumis au Statut de Cadre permanent de la SNCF est passé de 2,85 % en 2008 à 4,52 % en 2016 :

- La SNCF ne respecte toujours pas l'obligation d'emploi de 6 % après un quart de siècle d'Accords Handicap,
- Le taux d'emploi stagne depuis 2014,
- La rémunération moyenne globale des salariés handicapés est inférieure de 11 % à la rémunération globale moyenne des salariés non handicapés,
- Le délai moyen de changement de position de rémunération est supérieur de 30 % à celui des salariés non handicapés,
- Le nombre de filiales, hors Statut, est passé de 200 à 1000 en seulement quelques années,
- Et le taux d'emploi des salariés handicapés du Groupe public SNCF en France, filiales comprises, est inconnu et bien inférieur, faute d'une politique du Groupe public en matière de handicap, car la filialisation est une des manières pour la Direction SNCF de contourner l'obligation d'emploi et de mettre en œuvre son dumping social.

Face à de telles discriminations collectives, qui peut-être ne concernent pas que la SNCF, le 28 mars 2017, la Fédération SUD-RAIL a engagé la première **Action de groupe** pour discrimination indirecte des travailleurs handicapés ; discrimination indirecte qui est interdite par l'article L. 1132-1 du Code du Travail.

D'après l'article 1 de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 : « *Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.* ».

La Fédération SUD-Rail a formulé 20 propositions à la Direction de la SNCF pour mettre un terme aux discriminations indirectes des travailleurs handicapés, et pour créer un environnement de travail plus favorable à la gestion collective du handicap. Mais six mois après l'ouverture de l'Action de groupe, la Direction de la SNCF propose un nouvel Accord Handicap, encore pire que les précédents !

La Fédération SUD-Rail veut en finir avec cette « escroquerie », et obliger la direction SNCF à prendre les mesures qui s'imposent en matière :

- De financement réel d'une véritable politique handicap dans cette entreprise publique,
- De transparence et d'égalité réelle de traitement des candidatures des travailleurs handicapés dans la mobilité interne,
- D'admission des travailleurs handicapés au Statut des Cadres permanents de la SNCF,
- Et de formation, d'employabilité et de promotion professionnelle des travailleurs handicapés dans le Groupe Public Ferroviaire, dans les filiales françaises qu'il contrôle, et chez ses sous-traitants.

A l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des travailleurs handicapés du 13 au 20 novembre 2017, le Conseil Fédéral de SUD-Rail décidera de l'engagement, devant le TGI de Bobigny, du volet judiciaire de cette action de groupe pour discrimination indirecte en raison du handicap dans le Groupe public ferroviaire SNCF et ses filiales françaises.

FEDERATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

FAX : 01 42 43 36 67

@ : sud.rail.federation@gmail.com

INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel

TWITTER : @SUD_Rail_Officiel